

Houzan Mahmoud

La charia

n'est pas

une culture !

TEMOIGNAGE

SUR LES LUTTES DES FEMMES

AU KURDISTAN D'IRAK

Je tiens à remercier les organisatrices du colloque de m'avoir invitée (1) afin de témoigner de nos luttes en Irak et au Kurdistan (2).

Comme vous devez le savoir, l'Irak est devenu un champ de bataille où les violences fondées sur le genre (3) et l'inégalité imposée aux femmes sont un résultat de l'Occupation, de même que de la montée de l'islam politique (4). Aujourd'hui, j'aimerais surtout attirer votre attention sur notre toute récente campagne contre l'introduction de la loi islamique, la charia, dans le projet de constitution du Kurdistan. Le Kurdistan fait partie de l'Irak où, en 2005, suite au référendum, a été mise en place une nouvelle constitution (5). Cette constitution, qui a été écrite sous l'Occupation, définit clairement la charia comme l'une des sources principales du droit et l'islam comme religion d'Etat (6). Cette constitution a été imposée à la population irakienne. Maintenant, au Kurdistan, qui est une région fédérale de l'Irak, le débat porte sur une proposition identique, la loi islamique.

L'Organization of Women's Freedom in Iraq avait déjà fait campagne contre l'islamisation de l'Irak, contre l'Occupation et contre la constitution islamique aussi bien en Irak qu'au Kurdistan (7). Je coordonne avec cinq autres personnes dont une femme parlementaire (8) cette campagne pour l'abrogation de l'article 7 du projet de Constitution du Kurdistan (9). Nous avons commencé cette campagne au milieu du mois de décembre 2006. Nous demandons la laïcisation, la séparation de la religion, de l'Etat et du système éducatif. Nous avons aussi proposé que soit inscrit dans la constitution la liberté d'avoir une religion ou de ne pas en avoir, qu'aucun individu ne puisse être opprimé parce qu'il pratique ou ne pratique pas telle ou telle religion. Donc, nous avons lancé notre campagne et elle est devenue très populaire au Kurdistan mais aussi à l'étranger.

Parce que je dénonçais ouvertement les dangers de l'islamisation et les dangers de la charia, comme discriminatoires et rétrogrades pour les femmes, j'ai reçu une fatwa le 26 février 2007 (10). C'est la seule réponse qu'ils ont d'habitude de donner, lancer une fatwa contre les gens qui s'expriment, et surtout si c'est une femme car cela accroît le danger contre elle. Nous les avons dénoncés à tous les niveaux: je suis allée aussi bien à New York qu'en France, j'ai été invitée à de nombreuses conférences, rencontres et débats. J'y ai dénoncé l'islam politique au Kurdistan, en Irak et au Moyen-Orient, pour les crimes que ses partisans commettent contre les femmes au nom de la religion. Ils ne peuvent pas nous imposer le silence en nous lançant des fatwas, ils ne peuvent pas s'en sortir comme ça !

Nous avons parcouru le monde, écrit beaucoup et réalisé de nombreuses interviews. Nous les avons dénoncés au niveau local et international. Et même si une fatwa est suspendue au-dessus de ma tête, j'ai décidé de retourner au Kurdistan. Je savais seulement que je ne voulais pas leur donner raison en lâchant ma campagne. C'est pour ça qu'aujourd'hui je reviens du Kurdistan où j'étais il y a encore deux jours. Là-bas, nous avons organisé des conférences importantes; j'y ai tenu de nombreuses réunions, des interviews, des débats diffusés en direct à la télévision afin d'alerter la population, lui dire de ne pas se laisser imposer la loi islamique. Et ça a été un très grand succès là-bas.

La date limite pour faire des modifications dans la constitution est le 1^{er} avril 2007. C'est pourquoi j'y suis allée avant cette date pour rencontrer le comité parlementaire de rédaction de la Constitution. Nous avons

tenu une conférence de presse tout de suite après cette rencontre. La plupart des médias nationaux, que ce soit la presse écrite ou télévisée, étaient présents. Notre campagne a été évoquée à plusieurs reprises sur les chaînes télévisées. Et vraiment, beaucoup de monde apprécie ce que nous faisons au Kurdistan, ce qui suscite de nombreux soutiens. Ce qui rend les islamistes encore plus enragés... Ils ne parviennent pas à croire que nous avons fait campagne, que nous pouvons les mettre sur la touche. Alors les députés islamistes du Parlement ont commencé à nous dénoncer, nous et notre campagne, et ils ont déclaré qu'il fallait renforcer l'islamisation de la constitution.

Finalement, le Comité constitutionnel nous a dit qu'ils allaient changer l'article 7. Au Kurdistan, notre campagne a attiré l'attention sur les dangers que les femmes pouvaient rencontrer avec cette constitution. Ils vont changer l'article 7, c'est ce qu'ils ont promis. Mais ils n'ont pas dit aujourd'hui ce qu'ils vont mettre à la place. Nous avons donc déclaré que nous ne stopperons pas notre campagne et que nous continuerons jusqu'à ce que nous obtenions ce que nous demandons. Alors ils nous ont dit qu'ils allaient ajouter un autre article qui stipule que tout un chacun au Kurdistan serait libre de choisir sa religion et d'avoir la liberté de pensée. Nous considérons que c'est une réussite pour notre campagne. Jusqu'ici le comité de rédaction de la Constitution a pris en considération notre campagne, les pétitions et les marques de soutien provenant du Kurdistan et d'ailleurs. Mais nous pensons que cela reste insuffisant, nous devons aujourd'hui empêcher que la charia soit mentionnée où que ce soit dans la Constitution. C'est pour ça que nous continuons notre campagne: pour obtenir ce que nous voulons.

Pour nous, les femmes issues du Kurdistan, d'Irak, du Moyen-Orient, l'islam et la charia ont toujours été les principaux prétextes pour opprimer les femmes et permettre les violences contre elles. D'ailleurs, les violences ne sont pas considérées comme telles, parce que certains prétendent que c'est normal, que c'est la norme, que ce sont «nos» valeurs de maintenir les femmes opprimées, obéissantes et soumises. Nous sommes totalement contre ces positions et nous devons changer cette réalité sinistre.

Dans cette région du globe, ce sont chaque année des milliers de femmes qui sont assassinées [par des membres de leur famille] pour défendre leur prétendu honneur (11). Des milliers de femmes s'immolent par le feu simplement parce qu'elles ne peuvent pas aller plus loin, parce qu'elles n'ont pas d'issue. La société ne les soutient pas (12). Il n'existe pas d'institution qui puisse leur offrir une aide. La police est totalement contre les femmes. Le gouvernement est totalement contre les femmes (13). Ces pays, ces États au Moyen-Orient, où les lois sont basées sur la charia, sont totalement antifemmes. C'est véritablement un immense enfer pour les femmes qui vivent dans ces pays, où la charia leur est imposée.

Evidemment, nous ne nous taisons pas car nous ne nous comportons pas comme des victimes. Nous pourrions être victimisées, mais nous sommes aussi des militantes pour tous les droits. Nous nous battons durement en mettant notre vie en danger afin d'obtenir les droits élémentaires dont les femmes de cette région du monde ne peuvent pas aujourd'hui bénéficier. Leur propre vie ne leur appartient pas parce qu'un homme peut la leur ôter à tout moment en évoquant un prétendu honneur ou une prétendue honte (14).

Cependant, je pense qu'il y a un mouvement réel, en Irak, au Kurdistan et ailleurs, il existe réellement des mouvements de femmes, des organisations, des ONG. Nous avons besoin d'être soutenues. Nous avons besoin d'une solidarité internationale (15). Nous avons besoin que les gens considèrent notre lutte comme la leur. L'un des problèmes principaux auquel nous devons faire face à l'échelle internationale, c'est que l'on considère nos problèmes comme locaux, qu'on pense que c'est dans notre culture d'être opprimées et de subir la charia. La charia n'est pas une culture. Pour moi, c'est entièrement un système politique contre les femmes.

J'appelle donc chacune et chacun dans cette salle à soutenir notre campagne, les organisations, notre travail et notre lutte en Irak et ailleurs. Dites-vous seulement que nous appartenons tous et toutes au même mouvement ! Aucun groupe réactionnaire et aucun État ne doit nous diviser. Notre lutte est une lutte internationale pour la liberté et l'égalité. Cela m'a pris très longtemps pour gagner ma liberté et je ne veux pas que ces réactionnaires islamistes me la reprennent en me lançant une fatwa. Cette fatwa contre moi est une fatwa contre la liberté d'expression et de pensée, contre la liberté de celles qui veulent se battre pour les droits des femmes. Je ne peux pas regarder des femmes se faire assassiner, être déshumanisées, être forcées au silence alors que je vis à l'étranger. Je consacre ma vie à la lutte des femmes là-bas pour qu'elles obtiennent l'égalité.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Houzan Mahmoud

(Ce texte est extrait de *Genre et développement*, livre publié aux Editions L'Harmattan par le Centre régional de documentation et d'information pour le développement et la solidarité internationale, et rassemble les actes d'un colloque régional qui s'est tenu à Lille en mars 2007)

Notes

1. Traduction pour la publication et notes par Celine Pavros avec l'approbation d'Houzan Mahmoud.
2. Lorsque Houzan Mahmoud évoque ici le Kurdistan, il faut comprendre la région administrative du Kurdistan d'Irak (nord de l'Irak). Lors de la première Guerre du Golfe en 1991, le soulèvement de la population au nord de l'Irak contre Saddam Hussein s'est conclu par un statut d'autonomie du Kurdistan d'Irak sous le contrôle de l'ONU. Cette région est dirigée depuis par un gouvernement fédéral dominé par les deux principaux partis nationalistes kurdes, le Parti démocratique du Kurdistan et l'Union patriotique du Kurdistan. Depuis 2003, le Kurdistan d'Irak sert de base arrière pour les forces d'occupation.
3. Houzan Mahmoud reprend ici les conclusions de la féministe Yifat Susskind qui dénonce l'utilisation massive, dans l'Irak occupé, des violences fondées sur le genre (*gender-based violence*) comme système de contrôle de la population. Depuis l'invasion des troupes d'occupation, les violences fondées sur le genre connaissent une augmentation sensible et concernent aussi bien les femmes que les populations homosexuelles.

La thèse de Yifat Susskind est que ces violences fondées sur le genre sont tolérées par la Coalition de plus en plus. Alors que la «victoire facile» pronostiquée dégénérerait rapidement en borbier irakien, les Etats-Unis commencèrent à soutenir les milices chiïtes pour les aider à battre l'insurrection sunnite et ils ont feint d'ignorer le règne de terreur que les milices islamistes imposaient aux femmes, terreur qui consistait à assassiner, violer, vitrioler ou frapper publiquement toutes celles qui étaient perçues comme un frein au projet de transformer l'Irak en théocratie. L'auteure rapporte qu'une enquête du magazine américain *Newsweek* a révélé que la stratégie irakienne des Etats-Unis officiellement appelée «Salvador Option» s'inspire de celle utilisée en Amérique latine dans les années 1980 pour venir en aide aux mouvements d'extrême droite.
- Cf. Yifat Susskind, *Promising Democracy, Imposing Theocracy: Gender-based Violence and the US War on Iraq*, New York, Madre, An International Women's Human Rights Organization, 2007, 33 p. electronic book [www.madre.org]
4. L'islam politique est une expression politique qui prône l'instauration d'un Etat islamique fondé sur la charia. En Irak, cette conception politique se retrouve aussi bien chez les chiïtes que chez les sunnites, représentés par les mouvements armés, au gouvernement et dans l'opposition.
5. En 2003, le Conseil du gouvernement intérimaire avait déjà proposé d'appliquer la charia mais, à l'époque, les nombreuses manifestations et revendications de femmes, qui avaient été menées par l'OWFI en Irak, avaient permis d'ajourner le projet. En automne 2005, après que la constitution irakienne soumise au référendum a été adoptée très largement (malgré de forts soupçons de fraudes et de pressions auprès de l'électorat), la charia fut reconnue comme l'une des sources principales du droit constitutionnel. Cette légitimation constitutionnelle est, pour l'OWFI et les autres mouvements de femmes, une menace réelle pour les droits des femmes et l'égalité en général.
6. Depuis 1958, l'Irak est une république laïque et le demeure officiellement jusqu'en 2003. Mais dès le conflit irano-irakien dans les années 1980, le vernis laïque commença à craquer sérieusement lorsque Saddam Hussein encouragea le rapprochement avec la communauté sunnite. Cette nouvelle orientation gouvernementale eut des répercussions juridiques, notamment en 1990, quand Saddam Hussein introduisit dans le nouveau Code pénal l'exemption de peine pour l'homme qui, pour défendre «l'honneur» de sa famille, tuerait une femme (article 111).
7. Créée en 2003 par des féministes irakiennes revenues d'exil, l'OWFI milite pour la reconnaissance des droits humains et des droits des femmes en Irak. Par ailleurs, cette ONG travaille sur le terrain et coordonne des centres d'accueil pour femmes victimes de violences, un centre de documentation sur les droits des femmes à Bagdad, un observatoire des prisons, et des événements culturels en faveur de l'égalité et de la laïcité.
8. Les autres coordinatrices et coordinateurs sont Marywan Halabjae, écrivaine et chercheur; Sozan Shahab, parlementaire UPK; Nadir Abdul Hameed, homme politique résident au Danemark; Goran Abdulla, coordinateur du site web Dengekan.com et Sakar Ahmad, militante et auteure de *Victimes des crimes d'honneur*.
9. L'article 7 affirme que: «*la Constitution souligne que la majorité du peuple kurde est identifiée comme musulmane, si bien que les bases fondamentales de la loi islamique, la charia, seront considérées comme l'une des principales sources pour sa rédaction*».
10. Houzan Mahmoud a reçu des menaces du groupe djihadiste sunnite *Ansar al-Islam* (les soldats de Dieu) implanté au Kurdistan d'Irak. Ce mouvement politico-religieux a toujours défendu le régime de Saddam Hussein, tout en entretenant des liens étroits avec Al-Qaïda et les talibans. En guerre ouverte contre le

gouvernement du Kurdistan d'Irak, il contrôle à ce jour une douzaine de villages jouxtant la frontière iranienne, où est imposée une forme de charia très rigoriste.

11. Le «crime d'honneur» est le droit pour un homme de la famille d'une femme de l'assassiner si celle-ci a eu relations sexuelles hors mariage. Cette pratique est dénoncée par l'OWFI. Les crimes d'honneur sont aujourd'hui en recrudescence dans l'Irak occupé.

Cf. Cécile Hennion, «L'honneur des Irakiennes» in Christine Ockrent (sous la dir. de), *Le livre noir de la condition des femmes*, pp. 122-125.

12. Par exemple, des études récentes ont identifié la pratique de l'excision au Kurdistan irakien mais aussi dans les zones frontalières de l'Égypte, de la Bande de Gaza (Palestine), dans le désert du Néguev (Israël) et parmi les communautés éthiopiennes installées en Israël. La loi du silence est omniprésente, il est donc probable que les zones de pratique de l'excision soient plus étendues.

Cf. Kupat Holim Clinic, «Ritual female genital surgery among Bedouin in Israel», *Arch sex Behav*, Krahav, Israël, 1995; N. Grisaru, S. Letzer, R. H. Belmake, «Ritual female genital surgery among Ethiopians Jews», *Arch Sex Behav*, 1997; A. Al-Krenawi & R. Wiesel-Lev, *Attitudes toward and perceived psychosocial impact of female circumcision as practiced among the Bedouin-Arabs of the Negev*, 1999. Pour le Kurdistan d'Irak, Sandra Strobel et Thomas v. der Osten-Sacken, «Mutilation génitale féminine du Kurdistan irakien», 8 mars 2006, 1^{re} Journée humanitaire sur la santé des Femmes dans le monde organisée par Gynécologie sans Frontières electronic book [www.wadinet.de] et Cécile Hennion, «L'excision au Kurdistan. Un secret de famille et de guerre», Christine Ockrent (sous la dir. de), *op. cit.* p. 223-227.

13. On peut citer à titre d'exemples, deux cas récents: le viol de Sabrina Al-Jabbri et la lapidation de Doa Khalil Aswad.

Début 2007, Sabrina Al-Jabri, une jeune Irakienne de tradition sunnite, a révélé aux journalistes d'Al Jazira son viol par trois policiers chiites irakiens. Cette dénonciation publique – une première dans la presse – a permis de lever un tabou sur l'utilisation courante de la torture sexuelle en Irak par la police nationale. Depuis la mise en place d'un Observatoire des prisons de femmes en 2005, l'OWFI constate que «la torture et le viol sont des procédures d'enquêtes courantes dans les postes de police conduites par des militaires affiliés au gouvernement. Pour la plupart, ils appartiennent aux milices chiites Badr et à l'Armée du Mahdi» (in OWFI, *Rapport de l'OWFI premier semestre 2006*, Nisaba, 2006, 23 p.).

Pour rappel, la police nationale irakienne est instruite notamment par *Dyncorp*, une entreprise de sécurité privée américaine engagée par les Etats-Unis, déjà connue pour des méthodes similaires dans les Balkans.

Le second exemple est celui de Doa Khalil Aswad. Le 7 avril 2007, à Bashiqua (Kurdistan d'Irak), cette jeune fille appartenant à la minorité religieuse yézidi a été publiquement lapidée par des hommes de sa famille parce qu'elle fréquentait un jeune Arabe issu de la communauté musulmane. Cette lapidation a été commise en pleine journée sans que la police kurde daigne intervenir. Très vite, la situation a dégénéré en guerre civile entre communautés sunnite, chiite et yézidi sur fond de séparatisme kurde et de conflit irakien... Les interactions sont courantes entre appartenances religieuses et domination des femmes et servent, systématiquement, d'alibis politiques.

14. Alors que les révélations sur les pratiques de tortures sexuelles sur des hommes par l'armée américaine dans la prison d'Abou-Graib ont eu un écho retentissant dans la presse internationale, le viol des femmes emprisonnées à Abu Graib n'a pas reçu le même traitement médiatique. Pourtant de nombreuses femmes soupçonnées d'avoir été violées ont été assassinées par leur propre famille dès leur sortie de prison, afin de «laver l'honneur de la famille». Cette pratique a été dénoncée par l'OWFI.

15. L'OWFI est soutenue, entre autres, par *Mama Cash* (Pays-Bas), *Madre* (Etats-Unis), *Sigrid Rausing Trust* (Grande-Bretagne), *Global Fund for Women* (Etats-Unis), *V-Day* (Etats-Unis) et *Association for Women's Right in Development*, (Etats-Unis).